

**Communication aux paroissiens de l'Eglise Géorgienne Sainte Nino de  
Paris faite à la fin de l'office Dominical du 10 Mai 2009  
par le Conseil Paroissial**

Vous avez sans doute eu connaissance depuis plusieurs mois des rumeurs concernant l'installation en région parisienne d'une nouvelle église géorgienne.

Rien à ce sujet n'avait jusqu'à ces derniers jours été communiqué, ni par le Patriarcat de Tbilissi, ni par l'ambassade de Géorgie à Paris, que ce soit à notre Eglise Sainte Nino (c'est encore vrai à l'heure où cette communication vous est faite) ou jusqu'à ces tout derniers jours, à l'Association Géorgienne en France. C'est donc de manière indirecte et confuse qu'il se confirme que cet évènement aura lieu la semaine qui vient, avec inauguration par Sa Sainteté Ilia II, Patriarche de Géorgie.

L'on ne peut qu'être étonné que ceci se fasse dans un apparent esprit de défiance à notre égard, en contradiction avec les règles canoniques de l'Eglise Orthodoxe, et sans aucune concertation avec les autorités ecclésiastiques orthodoxes, que ce soit celles de France ou le Patriarcat Œcuménique de Constantinople.

Ceci a ému en particulier le Président de l'Assemblée des Evêques Orthodoxes en France et représentant du Patriarcat Œcuménique, le Métropolitte Emmanuel notre supérieur hiérarchique. Il a donc ces derniers jours rendu visite au Patriarche de Géorgie, après avoir pris le conseil de Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée I. Il a pu ainsi attirer directement l'attention de Sa Sainteté Ilia II sur les écarts par rapport aux règles et traditions de l'Eglise Orthodoxe que représentait la création dans ces conditions d'une nouvelle église géorgienne en France :

- écart par rapport aux règles canoniques qui stipulent qu'une Eglise Autocéphale, telle celle de Géorgie, a autorité sur un territoire et les croyants qui y résident, toute église hors du territoire d'une église autocéphale relevant du seul Patriarcat Œcuménique ;
- écart par rapport aux usages entre églises orthodoxes sœurs puisque ni les autorités orthodoxes en France ni le Patriarcat Œcuménique n'ont été prévenus ;
- écart par rapport aux efforts de concertation qu'est en train de faire l'ensemble de l'Eglise Orthodoxe (avec la participation du Patriarcat de Géorgie) pour assumer pleinement sa place dans le concert de la Chrétienté ;
- écart par rapport à la considération que mérite notre Eglise Sainte Nino pour avoir depuis 80 ans témoigné de la tradition chrétienne de la Géorgie et ce, pendant les années sombres, comme seule église géorgienne hors de la patrie opprimée.

Sa Sainteté Ilia II a maintenu sa visite, sans que des réponses claires n'aient été données aux préoccupations que lui exposait le Métropolitain Emmanuel.

Le respect des canons de l'Eglise Orthodoxe qui a présidé à la création de notre Eglise Sainte Nino en 1929 a été particulièrement vérifié par l'un de ses fondateurs, le prince Ilamaz Dadechkeliani, auprès des autorités de l'Eglise Orthodoxe à l'époque et ce sont elles qui en ont donné l'autorisation formelle.

Ceci avait été précisément rappelé à Sa Sainteté Ilia II lors de sa visite en 1981 en notre Eglise, en tant que notre invité, par le regretté Archiprêtre Elie Méliá, recteur de notre paroisse à l'époque. Il lui avait été rappelé que si nous étions profondément attachés à notre relation filiale spirituelle à l'Eglise de Géorgie (mention en est expressément faite dans les Statuts de l'Association Culturelle), les canons de l'Eglise Orthodoxe y interdisant tout rattachement hiérarchique.

Ceci a été répété une fois encore en décembre 2008, alors que la rumeur de cette création d'une nouvelle église semblait se préciser, dans la lettre que le Conseil Exécutif de notre paroisse a adressée à Sa Sainteté Ilia II pour en souligner les aspects irréguliers tels qu'énoncés ci-dessus. Cette lettre a été confiée par le Métropolitain Emmanuel aux représentants du Patriarcat Œcuménique qui l'a fait remettre en main propre au Patriarcat de Géorgie. Aucune réponse ne nous a été faite ; des assurances orales auraient simplement laissé entendre qu'on ne nous obligerait pas à changer de statut hiérarchique.

Nous sommes étonnés, également, que malgré ces démarches que nous venons de rappeler, aucune annonce de cette visite de Sainteté Ilia II, organisée par l'Ambassade de Géorgie à Paris, n'ait été faite à notre Eglise Sainte Nino officiellement voire officieusement.

Il est certain que tout ceci ne peut que semer la confusion, non seulement dans notre communauté, mais dans l'ensemble du monde orthodoxe. Comme toute église chrétienne, en particulier orthodoxe, la situation de notre Eglise Sainte Nino dans le monde actuel est fragile. Cette initiative, émanant semble-t-il au départ d'une personne privée très peu au fait des questions religieuses, pourrait paraître concurrentielle à notre égard. L'opacité de sa mise en

œuvre, et la constatation que le rôle essentiel pour le maintien de la tradition de l'Eglise Géorgienne pendant de si longues années qu'a assumé l'Eglise Sainte Nino, pratiquement seule, n'a pas incité le Patriarcat de Géorgie à nous communiquer au préalable ses intentions, ne peuvent que nous inquiéter : ne pourrait-on imaginer une tentative, de quelques uns, de nous marginaliser dans l'esprit de certains croyants géorgiens ?

Comme l'a rappelé Père Artchil à la fin de l'homélie qu'il vient de prononcer, nous projetons d'organiser à l'automne prochain une célébration du quatre-vingtième anniversaire de la fondation de l'Eglise Sainte Nino. Toutes informations à ce sujet seront données en temps utile. D'ici là, le Recteur et le Comité Paroissial pourront donner toutes explications concernant notre position dans le droit fil canonique de l'Eglise Orthodoxe.

Nous souhaitons que votre confiance et votre soutien, si précieux, nous aident à maintenir avec l'ensemble des organisations, religieuse et civiles, de notre Mère Patrie une relation harmonieuse fondée sur respect et confiance mutuels.

—